

La communication pour tous, on en parle ! (Voir articles p. 3 + 4-5)

PLONGEZ DANS LE GRAND BAIN
de la
COMMUNICATION
ALTERNATIVE AMÉLIORÉE

MONTMELIAN (SAVOIE), LE 17.04.2025
Espace François Mitterrand

De 8h45 à 17h

Journée gratuite
ouverte à tous
sur inscription :








l'édito

de **Pierre Rochas**
Président

“



La loi 2005

Sans revenir sur les principes de ce texte, je profite du contexte pour relayer les propos et la fierté du Président de l'UNAPEI qui a rappelé à cette occasion que l'expertise de notre réseau associatif a largement contribué aux travaux de cette loi.

Etant affiliée à l'UNAPEI, notre association peut partager cette fierté. La situation actuelle reste perfectible et nous devons rester mobilisés et solidaires pour continuer d'agir au sein de notre société pour permettre la poursuite de ce travail indispensable pour la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Si nous ne le faisons pas en tant que famille, qui le fera à notre place ?

(Voir article p 15 - 16)

L'Association "les papillons d'aix" s'est inscrite pour participer à cette journée !

LA COMMUNICATION ALTERNATIVE AMÉLIORÉE (CAA)

- Les outils pour communiquer mieux !

p 3 - p 5

ESAT AIX-ALTO

- L'inclusion professionnelle
- Les activités

p 6 - p 8

NOS ÉTABLISSEMENTS

- Les activités

p 9 - p 13

SERVICE SOCIAL

- Les aides financières

p 14

LOI HANDICAP DE 2005

- Quel bilan vingt après ?

p 15-17

VIE ASSOCIATIVE

- À noter dans vos agenda !
- Hommage à Monsieur Frédéric. Curtelin

p 18 - 19



L'agenda

FESTIVITÉS

Jeudi

22

mai 2025

Inauguration de l'extension du FAM Les Fougères



sur invitation

Nos autres évènements

Mardi 15 avril

Réunion du Conseil d'Administration

Jeudi 17 avril

Réunion du CVS de l'IME de Marlioz

Mardi 20 mai

Réunion du Conseil d'Administration

Lundi 02 juin

Réunion du CVS de l'ESAT Aix-Alto

Vendredi 13 juin

Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 16 juin

Réunion du CVS du SAAJ

Pour toutes nos actualités, suivez nous !



Site internet :

www.lespapillons-daix.fr

Lien : <https://urls.fr/gP2Qxf>



Adhérer aux Papillons d'Aix :

www.lespapillons-daix.fr/adhesion

Lien : <https://urls.fr/SHPPrzg>



Adhérer, c'est exprimer sa volonté de faire progresser la cause des personnes en situation de handicap intellectuel. En nous rejoignant :

- Vous agissez pour que les personnes soient reconnues en tant que personnes à part entière,
- Vous contribuez à donner à l'Association les moyens financiers de remplir sa mission, comme à l'adaptation et au développement des structures d'accueil,
- Vous consolidez et pérennisez le rôle et la place des familles,
- Vous montrez votre détermination à aider des personnes en situation de handicap intellectuel, les autres associations locales et l'Unapei.



Suivez nous sur facebook
Lespapillonsd'aix Aix Les Bains

Les papillons d'aix

630, boulevard Jean Jules Herbert
73100 AIX-LES-BAINS - ☎ 04 79 61 14 90



LA COMMUNICATION POUR TOUS, ON EN PARLE !

Mots, signes, pictogrammes, parole, textos, grimaces... Il est impossible de ne pas communiquer, mais on peut avoir besoin d'aide pour **communiquer mieux** !

Participez à la rencontre « Plongez dans le grand bain de la Communication Alternative Améliorée », une journée pour comprendre la démarche de CAA, pour réfléchir à ses pratiques, ses postures et s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

Parce qu'au-delà d'être un besoin, **communiquer est un droit**, nous sommes **tous concernés** : personnes avec des difficultés de communication, parents, aidants, professionnels...

Ensemble, prenons le temps de (re)découvrir, explorer et essayer d'autres formes de communication. Nous vous attendons nombreux pour cette journée dédiée à la CAA !

Un proche ayant des difficultés de communication ?

Perdu dans la jungle des outils ?

Curieux d'en savoir plus ?

Envie de vous lancer ?

Besoin d'un réseau ?

Soif de communiquer ou de mieux communiquer ?

Besoin de soutien ?

Envie de partager ?

Utilisateurs de CAA, parents, aidants, professionnels, directeurs d'établissements...

CETTE JOURNÉE EST POUR VOUS !

Pictogrammes utilisés : symboles PCS® [Picture Communication Symbols] de Tobii Dynavox

CETTE JOURNÉE EST CO-ORGANISÉE PAR



ET SOUTENUE PAR





QUALITÉ

Le recours à la Communication Alternative Améliorée (CAA) va s'imposer au secteur médico-social *



Le dernier comité interministériel du handicap a annoncé un renforcement de l'accès à la communication alternative et améliorée. En première ligne, les établissements médico-sociaux auront l'obligation de s'engager dans la démarche pour l'ensemble des usagers qui pourraient en avoir besoin. Ils seront aidés par des missions départementales.

Avec des outils de CAA adaptés, des enfants éloignés des apprentissages scolaires peuvent y accéder plus facilement. (Emmanuelle Deleplace/Hospimedia)

Longtemps l'apanage de parents militants et de professionnels convaincus, la communication alternative et améliorée (CAA) est depuis quelques années encouragée par les pouvoirs publics. La généralisation de cette démarche, évoquée pour la première fois au comité interministériel du handicap (CIH) de 2021, a été réaffirmée par la conférence nationale du handicap en 2023. En 2024, un groupe réunissant des associations expertes, des gestionnaires impliqués et des familles concernées a travaillé sous la houlette du secrétariat général du CIH pour réfléchir à la mise en place d'un écosystème présenté le 6 mars 2025. Céline Poulet et Maxime Oillaux, respectivement secrétaire générale du CIH et chef de projet participation des personnes, en dévoilent les contours à Hospimedia.

"Avec le groupe de travail nous avons fait le choix non pas de repartir de dispositifs existants très disparates d'un secteur à l'autre mais de partir du parcours des personnes et de réfléchir à ce qui manque aujourd'hui en France pour pouvoir accéder à une démarche et à des outils de communication", explique Céline Poulet. Le groupe a élaboré ainsi un certain nombre de profils d'utilisateurs, des personnes

dyscommunicantes de naissance avec ou sans déficience intellectuelle mais aussi des personnes qui peuvent avoir besoin de recourir à la CAA après une maladie (Charcot, AVC, Alzheimer...) dont les besoins sont évidemment différents. D'ici fin avril une instruction devrait cadrer la démarche qui reposera sur deux piliers : le déploiement de missions départementales d'expertise en CAA ; l'obligation pour les établissements médico-sociaux d'accompagner l'accès à la communication et de renforcer la présence d'outils de CAA en leur sein.

Vingt missions départementales en 2025

Les missions départementales ne seront pas portées par les équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques ou les centres d'information et de conseil sur les aides techniques sauf si certains se portent volontaires dans les appels à candidatures que lanceront les ARS (pour vingt équipes en 2025 et une couverture totale du territoire pour 2027). À l'instar des centres de ressources vie intime, affective sexuelle et soutien à la parentalité pour les personnes en situation de handicap, les porteurs pourront être très différents d'un département à l'autre en



fonction des ressources locales, une association médico-sociale, un établissement, une équipe relais handicaps rares...

"Il est tout à fait envisageable que ces missions soient co-portées par un établissement médico-social qui aura la capacité d'animer la démarche sur le territoire et une association de parents ou de personnes concernées qui aura l'expertise", précise Maxime Oillaux. Les missions départementales auront vocation à conseiller et acculturer l'ensemble des lieux de vie de la personne concernée : Familles, établissements et services médico-sociaux (ESMS), école, entreprise, espaces de loisirs...

Une obligation pour les établissements assortie d'outils

L'instruction rendra également la démarche CAA obligatoire en ESMS. Elle rappellera notamment l'importance de former l'ensemble du personnel à la certification. *"Il faut sortir de la logique où la CAA est réservée aux ergothérapeutes ou aux orthophonistes, c'est une démarche qui doit irriguer l'ensemble de l'établissement afin que la personne qui en a besoin puisse communiquer avec tout le monde",* souligne Céline Poulet.

Avec l'aide des premières missions départementales en activité, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux rédigera d'ici la fin de l'année un guide pour aider les ESMS à s'engager dans la démarche. Par ailleurs, les ARS mettront à disposition des établissements, en lien avec les missions départementales qui en assureront le déploiement et la bonne utilisation, des kits pour aider établissements et

familles à trouver les bons outils pour chacun.

Les familles pourront ensuite engager les démarches auprès des maisons départementales du handicap pour l'acquisition de moyens personnels de communication sur la base d'outils testés et validés par les utilisateurs. Ces kits seront financés par le fonds d'appui à la transformation de l'offre de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à hauteur de 2,2 millions d'euros.

Une nomenclature à revoir

Un nouveau groupe de travail devrait être lancé cette année pour réfléchir au financement des outils.

"Le barème aides techniques de la prestation de compensation du handicap n'est plus du tout adapté, il faut référencer de nouveaux outils, revoir également les procédures qui sont très longues. Dans le cas de maladies neurodégénératives, l'accord de financement arrive parfois après le décès de la personne. Il faudra peut-être aussi réfléchir pour savoir si la CAA doit rester du côté de la PCH ou basculer côté Assurance maladie en tant que produit de santé. Les deux chantiers pourraient être menés en parallèle", commente Céline Poulet.

Emmanuelle Deleplace,
Journaliste à la rédaction
de Hospimédia





ESAT AIX-ALTO

Groupe Laboratoire ESAT : L'inclusion professionnelle, comment en parler ?

Nous sommes un groupe de 14 travailleurs ESAT volontaires et motivés pour présenter l'inclusion professionnelle avec nos particularités. Nous utilisons plusieurs langages pour mieux se comprendre et se faire comprendre. Nous préparons un support avec des photos et du texte, comme un « roman BD » à partir de nos expériences vécues en entreprise, avec les ingrédients de la réussite, les compétences et les freins.



Ci-dessous, un exemple de fierté lors d'un bilan DUODAY :

Quelqu'un raconte son expérience, des volontaires participent à la « mise en scène ». Les pensées et les paroles sont représentées par des bulles.

Nous utilisons un « code » pour les personnages :

- Foulard : travailleuse ESAT,
- Cravate : encadrant en entreprise,
- Chapeau : chargée d'inclusion.

Des exemples de nos retours sur ce groupe :

« *Nous sommes unis, contents d'être ensemble ; je suis heureuse de participer ; nous nous aidons les uns les autres ; j'en parle à mes collègues de l'ESAT ; ça m'aide à me présenter en entreprise, à approfondir mes connaissances ; beau partage, ça porte, apporte des outils ; ça aide à améliorer des choses...* ».

Nous réfléchissons à différentes façons de diffuser notre travail : exposition et diaporama commentés par des volontaires, livret, site internet "les papillons d'aix", présentation lors de réunions avec des entreprises...

Pour nous aider dans ce travail, nous sommes accompagnés par Nathalie, Fabienne et Christophe, les chargés(e)s d'inclusion, mais

aussi Maylis et Nadia, deux intervenantes extérieures.

Entre-temps, en sous-groupe, nous nous réunissons pour écrire cet article et d'autres collègues préparent le compte-rendu de la dernière journée.

Il sera présenté à l'ensemble de l'équipe et nous servira de document de point d'étape.

Groupe Laboratoire en fin de première journée de rassemblement le 20 janvier 2025.



L'équipe de rédaction :

Alexandra MEINDER, Guillaume REY, Jérôme INGELAERE, Benjamin MARION et Christophe BECCU.

ESAT AIX-ALTO

Aurélien Déliot, embauché à Bauer



L'entreprise Bauer franchit une nouvelle étape en officialisant l'embauche en CDI d'Aurélien Déliot à compter du 1^{er} avril 2025. Son parcours témoigne de la réussite d'un projet d'insertion, rendu possible grâce à son engagement personnel et à l'accompagnement dont il a bénéficié.

Dynamique et souriant, Aurélien s'est rapidement fait remarquer par son énergie. Après un cursus scolaire classique jusqu'au brevet des collèges, il obtient en 2017 un CAP métallerie au lycée professionnel Gustave Eiffel (Rhône). En 2019, il intègre l'ESAT AIX'ALTO, où il rejoint l'atelier logistique.

Dès ses débuts, il affiche une réelle volonté d'apprentissage. Fort d'une première expérience dans le domaine du transport et de la logistique dans l'entreprise familiale, il possède des bases en gestion des stocks et en magasinage. Toutefois, il doit consolider ses acquis et gagner en professionnalisme.

Au fil du temps, Aurélien développe ses savoir-faire : Réception des marchandises, préparation des commandes, livraisons, obtention de l'autorisation de conduite CACES et du permis AM...

Autant d'acquis qui lui permettent de devenir plus autonome.

Lorsqu'une opportunité de stage, puis une mise à disposition chez Bauer, lui est proposée en juin 2024, Aurélien n'hésite pas une seconde. D'abord à mi-temps, il saisit l'occasion de passer à plein temps dès qu'elle se présente, démontrant ainsi sa motivation et sa capacité d'adaptation.

Son objectif est clair : intégrer durablement le milieu ordinaire !

Grâce à son implication et à sa volonté de progresser, Aurélien a su convaincre son employeur. C'est ainsi que l'entreprise Bauer lui propose un contrat à durée indéterminée. Une étape décisive pour Aurélien, qui ne souhaite plus revenir en ESAT et se sent parfaitement à l'aise dans un nouvel environnement de travail.

Cette embauche vient ré-

compenser son parcours et coïncide avec un tournant stratégique pour l'entreprise Bauer, qui s'apprête à déménager sur un site plus moderne, situé à Méry. Un cadre optimisé qui offrira à Aurélien les meilleures conditions pour continuer son évolution.

Pour sécuriser cette transition, un suivi continuera d'être assuré par l'équipe insertion. Après son embauche l'accompagnement sera relayé par la convention d'appui, garantissant une intégration durable.

Son parcours illustre l'importance d'un accompagnement adapté et la force de sa motivation.

Félicitations à Aurélien pour cette belle réussite !

Nathalie Gallet,
pour le service inclusion
professionnelle.



ESAT AIX-ALTO

Du stage au CDI, Bastien Mandallaz, l'exemple d'une inclusion réussie



Bastien Mandallaz, un Aixois de 27 ans accompagné par l'Association "les papillons d'aix" a signé ce mardi 1er avril la première convention d'appui de l'association, un nouveau dispositif qui témoigne d'une intégration réussie dans le monde du travail. Ce n'est pas la coopérative Oxalis qui dira le contraire.

De gauche à droite, Fabienne Boinon, Bastien Mandallaz, Christophe Beccu et Sandrine Gueze, représentante de la coopérative Oxalis.

Flasher le qr code ou cliquer sur le lien ci-dessous pour lire l'article du Dauphiné Libéré.

<https://gqr.sh/W2bq>



Visite de la micro-crèche Les Chrysalides

Nous avons visité la micro-crèche inclusive « les Chrysalides » le mercredi 12 mars.

Nous étions trois ouvrières de l'ESAT Aix-Alto et un moniteur d'atelier. Nous avons rencontré une accompagnatrice qui travaille dans l'établissement.

Elle nous a fait visiter la cuisine où ils préparent les repas, la cantine, la salle de jeux, la salle de change et une jolie salle de détente qui s'appelle la salle Océan.

Alexandra Meinder : *"J'ai bien aimé cette visite."*



Article rédigé par Alexandra MEINDER dans le cadre de l'activité de soutien.

L'association de quartier des hauteurs d'Aix, Au Riant Boncelin plein d'Entrain, secteur des Combaruches a fêté ses 5 ans !



Pour célébrer cet anniversaire, un tilleul a été planté dans le parc de la Villa Rubaud, en présence du Maire M. Renaud Beretti et d'autres élus.

A cette occasion, l'Association "les papillons d'aix", actrice dans le quartier, a orné les arbres de nichoirs à oiseaux fabriqués par l'atelier menuiserie de l'ESAT Aix-Alto.

C'est dans ce cadre printanier que l'association de quartier a annoncé sa « Fête du printemps », animation et vide grenier, le **18 mai 2025**.

Nous leur souhaitons une belle journée ensoleillée.



IME DE MARLIOZ – Groupe Envol

Projet de classe de mer aux Issambres pour les enfants de l'IME de Marlioz et la classe de CM2 du Viviers-du-Lac

Grâce à un don de 1 500 € que le Lions Club Chambéry-Aix-le-Revard a remis le 21 février 2025 dans la classe de Mme Madelon de l'école du Viviers-du-Lac, les enfants de l'IME de Marlioz et la classe de CM2 de l'école pourront participer à une classe de mer. Cette initiative renforce les liens entre les enfants en situation de handicap et leurs camarades.

Grâce au soutien renouvelé du Lions Club Chambéry-Aix-le-Revard, notre projet de classe de mer aux Issambres, en partenariat avec la classe de CM2 de l'école du Viviers-du-Lac, pourra à nouveau voir le jour les 3, 4 et 5 juin.

Ce financement nous permet de poursuivre notre engagement en faveur de l'inclusion, en réunissant les jeunes du

groupe Envol de l'IME de Marlioz, l'Association "les papillons d'aix" et la classe de Madame Madelon.

Cet événement a été l'occasion de remercier chaleureusement :

- Les bénévoles du Lions Club Chambéry-Aix-le-Revard, pour leur engagement et leur précieuse contribution à la sensibilisation à la différence,
- Madame Christine Petit-Roulet de la bibliothèque,
- Madame Madelon, enseignante de CM2,
- Madame Berbal, directrice de l'école du Viviers-du-Lac, qui nous ouvre ses portes depuis trois ans.



Les enfants de l'IME de Marlioz et la classe de CM2 du Viviers-du-Lac.

Flasher le qr code ou cliquer sur le lien ci-dessous pour lire l'article du Dauphiné Libéré.

<https://gqr.sh/xSNs>





IME DE MARLIOZ

Groupe Ricochet

Association Zicomatic : Son projet Zico-Sport "Le sport pour TOUS"



Tous les mercredis et vendredis, l'Association Zicomatic offre aux jeunes et adultes de l'APEI de Chambéry et à l'Association "les papillons d'aix" de pouvoir mobiliser leur corps en toute sécurité et bienveillance. (7 groupes en tout sur les 2 jours).

Zicomatic offre l'intervention d'Alissa, éducatrice sportive "Les Métiers de la Forme" certifiée dans l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Zicomatic a pu offrir également du matériel adapté.

Les objectifs :

- > Développer les capacités physiques et cognitives (prévention santé).
- > Valoriser la personne (estime, confiance et autonomie).
- > Réduire l'anxiété. Le sport contribue au bien-être de la personne.

Merci à l'école la Pommeraie à Chambéry et à la Ville de Chambéry de les accueillir dans le gymnase les mercredis matin, et à la commune de Saint-Baldoph les vendredis dans la grande salle près du tiers lieu la Parenthèse (ici dans cette vidéo).

ZICO·MATIC



Flasher le qr code ou cliquer sur le lien ci-dessous pour voir la vidéo complète.

<https://gqr.sh/zeqw>

Les 10 kms d'Aix

Pour la première fois cette année, les jeunes de l'IME de Marlioz ont participé à cet événement sportif et festif de la ville d'Aix-les-Bains.

Accompagnés par certains professionnels de l'IME de Marlioz et du SESSAD Le Tandem, les jeunes ont pu prendre part à la course sous forme de relais de 5 kms.

Kévin, Mickael et Roméo ont performé à la course à pied et Issahar, Tiphaine et Adam furent poussés dans des joëlettes.

C'est sous un beau ciel bleu et les applaudissements de la foule qu'ils ont passé la ligne d'arrivée !



Groupe Envol

Journée mondiale de la trisomie 21

Vendredi 21 mars, les enfants du groupe Envol de l'IME ont fêté la journée mondiale de la trisomie 21 avec leurs camarades de l'école du Viviers-du-Lac et la bibliothèque.



En images

IME DE MARLIOZ

Balade en chiens de traîneau à la Féclaz

Ce mois de janvier fut riche en rencontres et en émotions pour les enfants des groupes Envol et Explore de l'IME.

Ils ont eu la chance de partager 2 après-midi extraordinaires avec les élèves de la classe de CM2 du Viviers-du-Lac, assister à une étape de la grande course de chiens de traîneaux « La Grande Odyssée » à la Tousse et faire une balade en chien de traîneau la semaine suivante à la Féclaz.

Ces 2 événements ont été l'occasion de créer des souvenirs inoubliables pour tous les enfants et de gommer les différences. Ces moments partagés sont essentiels pour créer des liens d'amitié et changer le regard sur le handicap.

Ces 2 journées ont été rendues possible grâce à la générosité des associations « Le Lions Club Chambéry-Aix-le-Revard » et « Rêves de gosse » qui ont intégralement financé ces activités.



Savoie News (Média digital en Savoie) a sorti une vidéo sur les balades en chiens de traîneaux.

Pour voir la vidéo complète,
flasher le qr code
ou cliquer sur le lien ci-dessous.

<https://gqr.sh/nBCQ>



En images

IME DE MARLIOZ

Carnaval pour les enfants

Les enfants ont participé au carnaval organisé à l'IME le vendredi 28 février 2025.

Au programme, préparation du goûter et confection de Monsieur Carnaval. Ils étaient très heureux de se déguiser et de faire la fête pour marquer la fin de l'hiver.



En images

FDV LES ÉRABLES

Sortie raquettes au Semnoz

Une sortie raquette s'est déroulée le mercredi 5 février au Semnoz.

Nous avons eu la chance de pouvoir profiter d'un temps idyllique, le soleil était au rendez-vous.

Après avoir arpenté les sentiers aménagés et d'autres un peu moins, nous avons dégusté une fondue sous l'ombre d'un sapin.

Le retour fut plus difficile mais agrémenté de beaucoup de rires.



SESSAD

Les vacances sont toujours des temps forts pour les jeunes du SESSAD...

A leur demande « petits et grands » aiment se retrouver pour « un vivre ensemble ».

Le mercredi 26 février, ils étaient 14 autour d'activités de carnaval peinture, coloriages, crêpes...

Que ce soit pour des ateliers créatifs, des jeux ou des discussions, ces moments de partage peuvent vraiment renforcer les liens, favoriser la créativité, l'épanouissement et leur permettre de mieux comprendre les interactions.



SERVICE SOCIAL

Les aides financières



Cet article a pour but de vous rappeler certains de vos droits :

> La prime d'activité

Cette prime a pour mission de soutenir le pouvoir d'achat. Elle s'adresse aux travailleurs ESAT et EA sous certaines conditions :

- Être de nationalité française, 
- Être âgé de 18 ans et plus, 
- Avoir une activité professionnelle,
- Avoir des revenus modestes (en dessous de 2000 € net social pour une personne seule sans allocation logement).



La déclaration est à réaliser tous les 3 mois en ligne sur le site de la **CAF (lien ci-dessous)**.

Si vous ne percevez pas la prime d'activité, il est possible de réaliser une simulation sur le site de la **CAF (lien ci-dessous)**.

> La PCH : Prestation Compensatrice du Handicap



Il s'agit d'une aide financière pour favoriser l'autonomie de personnes en situation de handicap.

Elle est attribuée et notifiée par la MDPH (réalisation d'un dossier MDPH), versée par le Conseil Départemental sur présentation de justificatif de frais.

Différentes natures de PCH :

• Charge exceptionnelle

Elle peut soutenir un départ vacances en séjour adapté. Cette prestation intervient à hauteur de 75% des frais de surcoût liés au handicap.

Aides octroyées sous certaines conditions.

• Surcoût transport

Le transport peut être régulier, fréquent ou ponctuel.



Cette prestation peut être sollicitée pour le véhicule d'un tiers pour accompagner la personne, un taxi.

> Chèques vacances APV (aide au projet vacances)



Ces chèques favorisent le départ en vacances des personnes en situation de handicap grâce à une aide financière sous forme de chèques vacances ANCV.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'adresser à l'assistante sociale de l'association.

Il faut être adhérent de l'UNAPEI, cette aide est attribuée une fois par an.

Les commissions débutent au début du printemps chaque année.

Pour accéder au site de la CAF (www.caf.fr),
flasher le qr code ou cliquer sur le lien ci-dessous.

<https://gqr.sh/9hk7>





Bilan par le sénat de la loi de 2005, 20 ans après **Loi « handicap » de 2005 : Quel bilan vingt ans après ?**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » adoptée en 2005 a constitué une avancée législative très importante pour l'inclusion des personnes handicapées. Près de 20 ans après, retour sur les avancées de la loi et les freins qui subsistent sur l'accessibilité.

Les principaux volets de la loi : « Elle a embarqué énormément de secteurs de la vie quotidienne »



« La loi de 2005 dit beaucoup de choses, et a embarqué énormément de secteurs de la vie quotidienne, audiovisuel, transports, emploi, prestation de compensation de handicap... etc », affirme Jérémy Boroy, Président du CNCPPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées).

En effet, la loi de 2005, adoptée sous la présidence de Jacques Chirac fixe l'obligation d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP), mais aussi pour les transports, les logements, les écoles...

C'est l'accessibilité qui constitue l'élément le plus important de la loi. « Les chantiers étaient titanesques mais la base même, le pilier même de la loi, était l'accessibilité (des voiries, transports, logements, services publics, ...) », explique le Président du CNCPPH.

Des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) ont aussi été mises en place grâce à la loi handicap. Il s'agit d'un guichet unique ayant pour but de simplifier les démarches administratives, en rassemblant au sein d'une

structure les acteurs qui prennent en charge les handicaps.



Un « droit à compensation » pour la personne handicapée a aussi été créé, via la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette compensation inclut des aides humaines, techniques, et des aménagements de logements. L'Etat doit prendre en charge les surcoûts générés par le handicap.

L'inclusion scolaire est aussi un volet important. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, tout enfant porteur d'un handicap a le droit de s'inscrire dans un établissement référent de secteur, une école « ordinaire », pour favoriser l'intégration des enfants, dès le plus jeune âge. La loi reconnaît la responsabilité de l'Etat d'accompagner les enfants ayant des besoins spécifiques.



Des auxiliaires de vie scolaire (AVS), devenus depuis les accompagnateurs des élèves en situation de handicap (AESH) ont été mis en place, permettant un soutien personnalisé pour les élèves.

Malgré des progrès en terme d'inclusion, le bilan reste mitigé. Grâce aux mesures découlant de la loi de 2005, le nombre d'élèves en situation de handicap en milieu scolaire « ordinaire » a largement augmenté, passant de 100 000 en 2006 à



436 000 en 2022. Par ailleurs, le taux d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement dans leur scolarité est passé de 26 % en 2006 à 47 % en 2011, une évolution positive qu'il faut souligner. Cependant, un rapport du Sénat datant de mai 2023 met en exergue le manque de réponses face aux attentes des familles et des enfants. Il précise que les AESH ne répondent pas assez bien aux besoins des élèves en situation de handicap. Un rapport de 2022 de la Défenseure des droits a aussi dénoncé le manque de formations des AESH, la précarité de leur manque d'intégration à la communauté éducative. Des mesures ont été prises récemment pour répondre à ces critiques, présentées au Comité interministériel du handicap en septembre 2023. Parmi elles, on retrouve un renforcement de l'accompagnement individuel des élèves dans l'enseignement supérieur, la création d'un cahier des charges de l'université inclusive ou encore la simplification d'accès aux bourses pour les élèves handicapés. Reste à voir si ces nouvelles mesures s'avèreront efficaces pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les milieux scolaires et universitaires.

En terme d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, la loi de 2005 renforce les obligations des employeurs pour augmenter le taux d'embauche. Elle oblige les entreprises de 20 salariés ou plus d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, un taux déjà formulé dans la loi de 1987. Cet axe vise à réduire les inégalités sur le marché du travail et le taux de chômage des personnes handicapées.

« Il y a eu énormément de choses bien, mais on est tellement loin du compte »

« Il y a eu énormément de choses bien, mais on est tellement loin du compte, tellement loin de la ligne d'arrivée qu'on s'interroge sur ce qui coince », déplore Jérémy Boroy. Certes, la loi de 2005 a constitué une vraie avancée législative pour le droit des personnes handicapées en France, mais dans les faits, beaucoup des objectifs énoncés n'ont pas été atteints, particulièrement en terme d'accessibilité.

Le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS), chargé de s'assurer du respect de la charte sociale européenne a d'ailleurs épinglé l'Etat français pour « violation des droits des personnes handicapées » en avril 2023. Le Comité des droits sociaux a précisé que les autorités françaises n'ont pas adopté de mesures efficaces en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments, des installations, des logements et transports publics.

Le gouvernement s'était donné une fenêtre de 10 ans pour réaliser les aménagements nécessaires afin de rendre accessibles les établissements recevant du public au 1er janvier 2015 et les transports publics au 13 février. Mais au vu de la difficulté à respecter les échéances, le conseil des ministres a approuvé, en 2014, un Agenda d'accessibilité programmé (Aap), qui consiste en un nouveau dispositif d'échéancier, avec des délais supplémentaires importants pour la réalisation des travaux de mises aux normes. Cet agenda accordait jusqu'à 9 ans de délais supplémentaires pour les



gestionnaires d'au moins 50 établissements recevant du public (ERP) et pour les monuments historiques.

Aujourd'hui, ces nouveaux délais arrivent à échéance, et force est de constater que de nombreux établissements ne sont toujours pas aux normes pour accueillir les citoyens handicapés.

« C'est le dernier jour des échéances. Pour beaucoup d'établissements les Aap étaient déjà passées, et là, le délai maximum de 9 ans est passé », fait remarquer Jérémy Boroy, Président du CNCPH.

En août, à la veille des Jeux paralympiques, l'ancienne ministre déléguée aux personnes handicapées, Fadila Khattabi, avait donné des chiffres assez inquiétants : sur près de deux millions d'ERP, seulement 900 000 seraient conformes en termes d'accessibilité.

« On fait trop la promotion des dérogations. On cherche l'adhésion alors qu'il y a une loi qu'il est obligatoire de respecter », fustige le directeur du CNCPH. En effet, l'article L164-3 et R164-3 du Code de la construction et de l'habitation permettent l'accord de dérogations aux règles d'accessibilité. Selon la préfecture de police de Paris, entre 70 et 75 % des demandes de dérogations ont été acceptées entre 2022 et 2023. Ce taux élevé peut donc contribuer au faible nombre d'ERP aux normes.

Pour le Président du CNCPH ce n'est pas la loi qui pose problème, mais son application : « On continue de ne pas prendre au sérieux l'obligation que constitue la loi », et c'est cela qui expliquerait les

manquements selon lui.

Pour respecter les droits des personnes handicapées, et appliquer les principes de la loi de Chirac, il va falloir « passer par une judiciarisation de l'accessibilité ». « Il y a des politiques législatives qui punissent les discriminations, ça doit être la même chose en cas d'irrespect de l'accessibilité », presse Jérémy Boroy.

« Il faut mettre en place des sanctions dissuasives et on doit comprendre que c'est illégal de ne pas mettre en place des dispositifs d'accessibilité », ajoute-t-il.

Juliette Durand,
Journaliste à la rédaction
de Public sénat





Présentation de deux membres du Conseil d'Administration

M. André Duret

C'est en 1992 que nous avons pris contact avec l'Association « les papillons d'aix » pour une prise en charge de notre fils Damien. Âgé de 12 ans, il a intégré l'IME de Marlioz et l'internat de Trévignin.

Pour nous parents, malgré la séparation, nous savions que c'était la meilleure décision, et nous ne l'avons jamais regretté.

Encore merci à tous les professionnels qui l'ont accompagné jusqu'à ses 20 ans, date à laquelle il a rejoint

l'ESAT et le foyer du Lac.

C'est pour une reconnaissance envers l'Association que je me suis investi en tant qu'administrateur et membre de la commission animation. J'ai participé activement à la 1ère opération brioches en 2015.

À ce jour, avec mon épouse, nous sommes toujours investis avec les bénévoles pour la pleine réussite de cette manifestation qui a pour but d'améliorer le quotidien de toutes les personnes accueillies.

C'est pourquoi, si nous voulons atteindre la barre des 15 000 brioches cette année il nous faut plus de bénévoles.

Nous comptons sur vous.



M. René Durouge

L'Association "les papillons d'aix" a accueilli ma fille Carine à l'IME de Marlioz en 1997 puis à l'ESAT le Chantemerle en 2004. Je suis né en 1944.

Elu au Conseil d'Administration en 2003, je suis Membre des Commissions Projets et Financière et je représente les Parents aux CVS des Foyers et de l'ESAT. Je suis également administrateur au sein de l'UDAPEI de la Savoie.

Très attaché à la qualité de

vie de nos résidents et travailleurs vulnérables, je m'investis pour l'évolution continue de nos structures qui les accueillent.

Je remercie les éducateurs et moniteurs impliqués, pour leur compréhension, leur approche et leur travail au quotidien auprès de nos enfants ainsi que tous les professionnels de l'Association.

Les dernières manifestations sportives, ont changé le regard, les mentalités sur le handicap, pour faire avancer

des demandes et des droits.

De même, incitons les parents à prendre "le relais" dans notre Association pour s'investir dans la poursuite du travail accompli depuis 65 ans.





À noter dans votre agenda : Opération Brioches 2025

Des personnes accompagnées, des professionnels et des bénévoles seront présents sur des points de vente pour vendre des brioches
du lundi 6 au samedi 10 octobre 2025.

Si vous souhaitez nous aider, inscrivez-vous à l'adresse : r.maitre@apei73aix.org



L'abus de brioches est fortement recommandé pour la solidarité !

Homage à Monsieur Frédéric Curtelin, ancien Directeur Général de l'APEI Les Papillons Blancs d'Aix-les-Bains



C'est avec une immense tristesse que nous avons accompagné le 17 février 2025 en l'église du Montcel le corps de Monsieur Frédéric Curtelin décédé le 10 février 2025.

Frédéric Curtelin a été nommé directeur de l'institut médico-pédagogique Montfleury qui comptait un effectif de 34 enfants en septembre 1967. Puis il fut nommé directeur général en 1981, poste qu'il a occupé jusqu'en 1998, date à laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite après 31 ans d'activités.

Nous lui devons entre autres la création de divers établissements tels que l'IMP, le CAT, l'Internat de Trévignin, le Self, le Foyer de Vie Les Griattes, ...

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme chaleureux apprécié de tous qui avait à cœur de mettre en avant le bien-être de nos enfants et qui était à l'écoute des familles.

Nous renouvelons toutes nos condoléances à Maryse, son épouse, et à toute sa famille.



les papillons d'aix

des parcours singuliers, une offre plurielle

Avril - Mai - Juin 2025 - n° 3



630, boulevard Jean Jules Herbert
73100 AIX-LES-BAINS
04 79 61 14 90

www.lespapillons-daix.fr

